

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MOBILISATION AGRICOLE

POINT DE SITUATION N° 2 À 12H45

Mont-de-Marsan, le 24 janvier 2023

À l'appel des organisations syndicales agricoles, une forte mobilisation ce mercredi 24 janvier 2024 perturbe la circulation sur différents secteurs du département.

En ce milieu de journée, le point de blocage de l'A65 au niveau de l'échangeur n°4 pour Mont-de-Marsan provoque des perturbations dans les deux sens de circulation.

L'accès à Mont-de-Marsan est impossible depuis la sortie 4. Entrée et sortie obligatoires depuis Roquefort au nord ou Aire sur l'Adour au sud.

Il est demandé aux conducteurs des véhicules légers en transit de respecter les consignes et d'adapter impérativement leur itinéraire :

- sortir à Roquefort pour poursuivre leur trajet vers le sud du département par la RD934 ;
- sortir à Aire-sur-l'Adour pour poursuivre leur trajet vers le nord des Landes par la RD934.

RAPPEL DES RESTRICTIONS DE CIRCULATION

→ Autoroute A63 : Sortie obligatoire à la sortie 10 pour les poids lourds

- Dans le sens Nord/Sud : sortie obligatoire à Saint-Geours-de-Maremne (Sortie 10) ;
- Dans le sens Sud/Nord : passage obligatoire par l'A64 puis sortie Peyrehorade direction Dax par la sortie 6.

→ Taxi : Opération escargot sur la D824 :

Une opération escargot des taxis landais a lieu entre Mont-de-Marsan et Dax.

- Itinéraire annoncé :

- 11h45 : Départ en direction de Dax ;
- 12h00 – 15h30 : Manifestation devant la sous-préfecture de Dax (5 Av. Paul Doumer, 40 100 Dax).

Il est recommandé d'éviter les différents secteurs et de ne pas emprunter la D824 lors des différentes étapes de l'itinéraire.

Des points de situation réguliers sont réalisés avec les communes les plus impactées par les déviations sur le réseau routier secondaire landais.

Il est demandé aux usagers de la route de respecter le code de la route et de maintenir la plus grande vigilance sur les axes de circulation.

Les services de l'État et du conseil départemental sont mobilisés pour assurer la sécurité de chacun et assureront ultérieurement une communication sur l'évolution de la manifestation.

Cabinet de la préfète des Landes

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Loïc Marzin – 05 58 06 72 49 / 07 89 05 11 72 / 06 32 63 68 82

Cécile Baudisson – 05 58 06 58 14 / 06 81 36 25 24

✉ pref-communication@landes.gouv.fr

🌐 <https://www.landes.gouv.fr/>

Suivez-nous sur :



24 Rue Victor Hugo, 40 021
Mont-de-Marsan